

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 1935/87 de la Commission, du 3 juillet 1987, fixant le montant de l'aide pour les pois, fèves et féveroles visé à l'article 3 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 1431/82

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 185 du 4 juillet 1987.)

À la page 22 article 2 paragraphe 2 :

au lieu de : « ...1^{er} octobre 1987 ... » et « ...septembre 1987 ... »,

lire : « ...1^{er} septembre 1987 ... » et « ...juillet 1987 ... ».
